

La cellule de vulgarisation de l'AFSCA

CA-Botanique
 Food Safety Center
 Boulevard du Jardin Botanique 55
 1000 Bruxelles
 ☎ 02 211 82 25
 📠 02 211 82 15
 @ vulgaris@afscab.be

La cellule de vulgarisation fait partie de notre service Communication



Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

www.afsca.be

Unités provinciales de contrôle

Unité Provinciale de Contrôle	Téléphone	Adresse Email pour info	Fax
Brabant wallon	010 421340	info.BRW@afscab.be	010 421380
Bruxelles	02 2119200	info.BRU@afscab.be	02 2119180
Hainaut	065 406211	info.HAI@afscab.be	065 406210
Liège	04 2245911	info.LIE@afscab.be	04 2245901
Luxembourg	061 2100060	info.LUX@afscab.be	061 210079
Namur	081 206200	info.NAM@afscab.be	081 206202
Anvers	03 2022711	info.ANT@afscab.be	03 2022811
Brabant flamand	016 390111	info.VBR@afscab.be	016 390105
Flandre occidentale	050 303710	info.WVL@afscab.be	050 303712
Flandre orientale	09 2101300	info.OVL@afscab.be	09 2101320
Limbourg	011 263984	info.LIM@afscab.be	011 263985

Éditeur responsable: Gil Houins
 Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
 CA Botanique — Food Safety Center
 Boulevard du Jardin Botanique 55 — 1000 Bruxelles
 D/2009/10413/10 — mars 2009
 V100112



Imprimé sur du papier conforme au label FSC

L'obligation d'autocontrôle: Où en êtes-vous?

la cellule de vulgarisation

est à votre service !



Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
Visitez-nous sur www.afsca.be

Pourquoi?

Depuis 2005¹ chaque opérateur de la chaîne alimentaire est légalement obligé

1. de garantir la sécurité alimentaire des produits qu'il propose aux consommateurs via un système d'autocontrôle fiable
2. d'assurer la traçabilité de tous produits entrants (denrées, emballages, ...)
3. de notifier à l'AFSCA s'il a des raisons de penser qu'un produit qu'il détient ou qu'il a vendu peut nuire à la santé

Les objectifs

Les opérateurs sont confrontés à l'application de cette réglementation.

L'Agence se devait donc d'apporter un soutien pédagogique au secteur de la distribution directe au consommateur pour faciliter la bonne compréhension de la réglementation en vigueur et le contenu des contrôles.

La cellule de vulgarisation est au service de groupes d'opérateurs des secteurs distribution et Horeca pour les aider à répondre aux exigences actuelles de l'hygiène et améliorer la sécurité alimentaire.

Concrètement

- Vous êtes responsable d'une association locale de commerçants, de l'Ho Re Ca, d'une fédération professionnelle, d'une antenne régionale des Classes moyennes...
- Vous faites partie des autorités communales et voulez assurer de meilleures conditions d'hygiène alimentaire pour vos cuisines d'école, homes etc.
- Vous êtes un boulanger, un boucher, un restaurateur, un détaillant, ...

Regroupez-vous et contactez-nous!



Carine Verbestel (Fr)



Martine Fretin (Fr)



Koen De Roover (NL)



Stijn Hermans (NL)

La cellule de vulgarisation de l'AFSCA est à votre service:

Via

- la participation à des sessions d'information
- des publications claires et pratiques
- des participations événementielles
- ...

¹ Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire
Arrêté ministériel du 22 janvier 2004 relatif aux modalités de notification obligatoire dans la chaîne alimentaire

La cellule de vulgarisation

Contactez-nous,
nous sommes à votre écoute!